

CESSION DES ACTIFS EX BPCI

Chers collègues,

Nous vous présentons dans les lignes ci-dessous un extrait du Conseil des ministres relatif à la cession des actifs de l'ex-BPCI.

Bonne lecture à tous

« Le mercredi 14 févier 2024, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h00 à 13h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

3- Au titre du Ministère des Finances et du Budget, en liaison avec le Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques;

Le Conseil a adopté un décret autorisant l'opération d'apport partiel d'actif portant sur la branche autonome composée des activités bancaires de la Société Banque Populaire de Côte d'Ivoire (BPCI), au profit de la Société AFG Bank Côte d'Ivoire et la cession, au profit de la Société Atlantic Financial Group SA, des actions à émettre au profit de la Société Banque Populaire de Côte d'Ivoire dans le cadre de ladite opération d'apport partiel d'actif.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de restructuration et de recapitalisation de l'ex-CNCE, devenue Banque Populaire de Côte d'Ivoire. A terme, cette opération permettra d'équilibrer le bilan de BPCI et de transférer son passif et ses actifs réévalués dans le bilan de la Société AFG Bank Côte d'Ivoire, pour une plus-value de 35,6 milliards FCFA, au profit de l'État. »

<u>Source:</u> AIP (<u>Communique du Conseil des</u> ministres du mercredi 14 février 2024 - AIP - Agence Ivoirienne de Presse)

Direction Marketing et Communication